



## Entre quatre et une dizaine de communes pour le canton de Neuchâtel du 21e siècle

Le redécoupage attendu par l'Association des communes neuchâteloises passe par la création d'un minimum quatre communes – pour éviter de ressembler à un canton-ville – et d'une dizaine d'entités au maximum. Ainsi, chacune commune atteindrait la taille critique minimale d'une dizaine de milliers d'habitants. /ste

LA QUESTION D'HIÉR

Faut-il créer un département réunissant finances et économie?

L'EXPRESS L'Impartial

OUI 50% NON 50%

Participation: 177 votes

### RÉFORMES

# L'idée d'une grande fusion de communes avance au Val-de-Ruz

**Cernier et Les Geneveys-sur-Coffrane relancent l'idée d'une grande fusion au Val-de-Ruz en 2012. Leurs exécutifs viennent d'envoyer une lettre aux 14 autres communes du district pour créer formellement un groupe de travail. Valangin a d'ores et déjà décliné l'offre.**

ALEXANDRE BARDET

On reparle activement de fusion de communes au Val-de-Ruz. Plusieurs conseils généraux du district ont été informés ces jours d'une lettre envoyée aux exécutifs par les Conseils communaux de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane.

«Dans ces deux communes, les Conseils généraux nous avaient donné le mandat d'entreprendre des démarches pour une collaboration plus étroite, voire une fusion, entre les communes du Val-de-Ruz», explique Pierre Studer, président de commune de Cernier. «Par ailleurs, l'idée de fusion suscite déjà depuis l'an dernier

des discussions informelles entre des citoyens du Val-de-Ruz.»

Plusieurs membres du comité de l'Association Région Val-de-Ruz ont participé à titre privé à cette réflexion. «Nous n'avons pas de mandat à ce sujet, mais nous sommes personnellement favorables à l'idée d'une grande commune unique», confie Oscar Oppliger, président de la Région. «Des contacts avec des membres de l'exécutif de la nouvelle commune de Val-de-Travers montrent que la fusion comporte un grand nombre d'avantages.»

Pour Pierre Studer aussi, le scénario privilégié serait celui d'une commune unique, même si chaque commune actuelle resterait bien sûr libre d'y adhérer ou non. Il rappelle que le contrat-région signé avec l'Etat prévoit un plan d'urbanisme régional et que la régionalisation de la gestion des eaux est en cours. Face à l'ampleur des tâches à venir, l'idée d'une fusion par petites grappes de communes lui semble insuffisante.

«Je ne pense pas que toutes les communes manifesteront le même intérêt, mais nous avons déjà reçu plusieurs échos positifs»

Pierre Studer



VAL-DE-RUZ Le groupe d'initiateurs de la fusion souhaite que sa démarche offre ses premiers germes à l'été.

(ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER)

Objet d'une démarche positive et saluée, le regroupement de Dombresson-Villiers-Le Pâquier donnerait par exemple une commune de la taille de Cernier. Or cette dernière cherche elle-même à voir plus grand...

Pour sentir si leur volonté de rapprochement est partagée ou non, les Conseils communaux de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane ont donc écrit aux 14 autres communes du district. «L'idéal se-

rait que chaque Conseil général décide s'il veut donner un mandat à son Conseil communal pour participer aux discussions préparatoires», ajoute Pierre Studer. «Je ne pense pas que toutes les communes manifesteront le même intérêt, mais nous avons déjà reçu plusieurs échos positifs.»

D'ici les vacances d'été, le noyau d'initiateurs souhaiterait savoir quelles communes seraient prêtes à s'investir

dans un groupe de travail officiel. Toute une série d'étapes d'éclaircissements et d'affinements seraient ensuite nécessaires, étapes lors desquelles des communes partenaires pourraient encore se retirer.

Les initiateurs de la démarche espèrent qu'un projet concret puisse être soumis à la population des communes intéressées d'ici la fin de la législature, au printemps 2012. /AXB

### Premières réactions

- **Fontanemelon** Le Conseil communal dit avoir annoncé lundi soir au Conseil général, sans provoquer de réaction de sa part, qu'il veut prendre part au groupe de réflexion sur une fusion à grande échelle.
- **Valangin** Selon le bureau communal, le Conseil général a décidé lundi que le village ne participerait pas au groupe de travail. Il préférerait rester autonome, à ce stade en tout cas. /axb

## Vers une révolution des structures et compétences

En présentant sa réforme des institutions communales, l'Association cantonale des communes (ACN) a donné hier un grand coup de botte à l'actuelle vision politico-administrative des villes et villages de ce canton. Sans être sûre d'être suivie par les 53 communes qu'elle regroupe, l'ACN lance néanmoins ce qui pourrait être LE chantier de cette prochaine législation. D'une part, la réorganisation des tâches entre Etat et communes par une nouvelle répartition, et, d'autre part, un découpage territorial nouveau qui reste cependant à définir. «Si l'on ne touche pas aux structures, toujours plus de tâches seront transférées à l'Etat», assure Raphaël Comte. «Ou, poursuit le tout nouveau président de l'ACN, on donne des compétences plus larges aux communes, mais cela passe par de profondes mutations.» Tel est le message principal que distille ces jours l'ACN aux édiles neuchâtelois.

L'association n'a ni les moyens ni la volonté d'imposer son propre schéma, elle mise donc sur un état d'esprit participatif dans le but d'organiser des états généraux des institutions communales en vue de dégager les lignes force. «Ces états



**AMBITION** Nouvellement élu à la présidence, Raphaël Comte entend donner à l'ACN un rôle de catalyseur.

(GUILLAUME PERRET)

généraux regrouperaient tous les conseillers communaux, des membres des conseils généraux, mais aussi les députés et le Conseil d'Etat», précise Pascal Sandoz, membre du groupe de travail qui a réuni une quinzaine de

communes autour de cette réflexion d'avant-projet.

De ces états généraux devraient naître de nouveaux groupes de travail thématiques et régionaux. Les premiers se pencheraient sur les domaines d'activité (social, fiscalité, formation), les seconds sur la question du nombre de communes. En fonction des solutions retenues, les communes auraient alors davantage de compétences, notamment de proximité, avec l'avantage d'éviter des doublons avec l'Etat. «Nous ne proposons pas de nouveaux découpages territoriaux pour le plaisir mais pour mettre en place de nouveaux processus», plaide Raphaël Comte. «Le sujet est sensible», admet François Godet, ex-président de l'ACN et membre du groupe de travail. «Mais le but reste d'améliorer le fonctionnement des communes et les prestations à la population.» Du reste, l'ancien président de feu la commune de Thielle-Wavre est catégorique: «L'administration d'une grande commune fonctionne mieux que celle d'une petite. Elle dispose de davantage de moyens en ressources humaines. Cela donne un sens à son autonomie.» /ste

## Adhésion et réticences

La ville de La Chaux-de-Fonds n'a pas attendu longtemps pour réagir. En rappelant qu'il réfléchit depuis des mois «à l'évolution du rôle des communes et à la nécessaire réduction de leur nombre», le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds précise qu'il ressent comme éminemment constructive l'initiative de l'Association des communes neuchâteloises (ACN). L'exécutif chaux-de-fonnier ne fait pas mystère de sa participation aux futurs états généraux appelés à traiter de la question des fusions de communes. Mais il choisit «de communiquer ses propres réflexions pour enrichir le débat». Réflexions qui convergent souvent avec celles de l'ACN.

L'exécutif chaux-de-fonnier défend l'idée que les communes doivent prendre l'initiative de leur réorganisation et promouvoir le principe de subsidiarité dans une logique de partenariat avec l'Etat. Par contre, le Conseil communal estime que la géographie des districts n'est plus un critère pour fixer les limites des fusions. Celles-ci doivent notamment permettre de surmonter les clivages Haut/Bas. Et d'envisager trois communes: le Val-de-Travers, les Montagnes neuchâteloises avec une partie du Val-de-Ruz et le Littoral avec le reste du Val-de-Ruz. /ste

PUBLICITÉ

**Valentin**  
Cave ouverte  
Mardi-vendredi 8h00-12h00/13h30-17h30  
Samedi 9h00-11h30  
Domaine Jean-Paul Ruedin  
Troub 4 - CH-2088 Cressier  
www.ruedinvins.ch - Tél. 032 757 11 51